

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 29 janvier 2018 à 19h30 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 15 personnes présentes et déclare la séance ouverte.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2018;
3. Publication des prévisions budgétaires 2018;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

18-01-27

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-01-28

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Monsieur le Maire présente et commente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2018, lesquelles sont :

RECETTES

Taxes	4 190 389 \$
Tenant lieu de taxes	51 072 \$
Revenus de source locale	478 803 \$
Transferts	627 028 \$
TOTAL DES RECETTES	5 347 292 \$

DÉPENSES

Administration générale	801 860 \$
Sécurité publique	535 995 \$
Transport routier	1 827 032 \$
Hygiène du milieu	667 070 \$
Santé et bien-être	35 352 \$
Urbanisme et mise en valeur	428 433 \$
Loisirs et culture	460 861 \$
Frais de financement	144 058 \$
Remboursement de la dette	431 411 \$
Activités d'investissement	15 220 \$
TOTAL DES DÉPENSES	5 347 292 \$

Suite à cette présentation,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité d'Adstock pour l'année 2018, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par les membres du conseil, se chiffrent à 5 107 400 \$.

Adopté à la majorité des conseillers, Nelson Turgeon exprimant son désaccord.

18-01-29

PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires. Étant donné que le journal local « L'Arrivage » diffusé sur le territoire de la municipalité est conforme aux exigences prévues au 2^e alinéa de l'article 437.1 du susdit Code,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu de publier les documents explicatifs des prévisions budgétaires 2018 dans le journal local « L'Arrivage », sur le site Internet et le compte Facebook de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

18-01-30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 20h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

RV

Renée Vachon